

Communiqué n° 16 du 9 juin 2021

ARBORICULTURE

FEU BACTERIEN

Selon les prévisions, les prochains jours sont des jours à risque élevé, mais il manque le facteur humidité ! Dans les jeunes plantations, enlever les fleurs, éviter si possible les traitements phytosanitaires et ne pas arroser sur frondaison ! Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.feubacterien.ch.

TAVELURE DU POMMIER

Des taches de tavelure sont visibles dans certains vergers. Sur ces parcelles, les produits à effet curatif ne doivent plus être utilisés, car les risques de favoriser la résistance du champignon sont trop grands. La lutte doit se faire uniquement avec des produits de contact, en même temps que la lutte contre l'oïdium.

OÏDIUM DU POMMIER

La pression est très forte dans certains vergers. Il faut donc poursuivre la protection. Les mesures prophylactiques (couper les rameaux atteints et les sortir de la parcelle) permettent également de limiter le développement de cette maladie. Si vous effectuez un traitement au soufre, attention aux températures élevées.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Une première larve a été observée le 8 juin dans un verger hors confusion. Le virus de la granulose doit être appliqué dès le début des éclosions sur les parcelles en confusion avec une pression moyenne à forte l'année dernière.

PUCERONS DU POMMIER

Sur certaines parcelles, les populations de pucerons et notamment de pucerons cendrés sont en augmentation. Nous vous conseillons de surveiller attentivement vos vergers et d'intervenir en cas de besoin. Les contrôles portent sur 100 arbres et le seuil d'intervention est de 1 à 2 % d'atteints.

COCHENILLES FARINEUSES

Lors des contrôles de cette semaine des individus ont été observés sur les feuilles et les fruits. Les traitements doivent être effectués dans toutes les parcelles moyennement à fortement attaquées en 2020 par les cochenilles et situées dans le périmètre de lutte obligatoire. Si un traitement au Movento SC (spirotétramate) à la dose de 1.44 l/ha n'a pas encore été appliqué, c'est le dernier moment pour le faire. Pour ceux ayant choisi l'acétamipride à la dose de 0.24 kg/ha (Gazelle SG, Basudin SG, Barritus Rex, Oryx Pro), l'application doit être réalisée en fin de semaine ou en début de semaine prochaine. Veillez à respecter les consignes d'application des firmes et celles de l'InfoCochenille n° 1. Attention au délai d'attente qui est de **3 semaines**.



MOUCHE DE LA CERISE

Les captures dans notre réseau de piégeage sont très variables selon les parcelles (en moyenne 47 individus par piège en une semaine, mais variable de 2 à 95). Dans deux d'entre elles, elles ont fortement augmenté. Sur les variétés plus tardives, une intervention est nécessaire quand les fruits commencent à changer de couleur. Attention au délai d'attente avant récolte.

DROSOPHILA SUZUKII

Pour le moment, les captures sont très faibles dans notre réseau de piégeage (3 individus pour 14 pièges). Pour rappel, l'OFAG a accordé une [homologation exceptionnelle](#) pour différents produits pour lutter contre ce ravageur sur fruits à noyau dont :

- Audienz, BIOHOP AudiENZ, avec un délai d'attente de **7 jours, 2 traitements par parcelle et par année au maximum**
- Gazelle SG, Basudin SG, Barritus Rex, Oryx Pro, avec un délai d'attente de **7 jours** sur cerisier et de **14 jours** sur prunier, pêcher, abricotier, **2 traitements par parcelle et par année au maximum avec des produits du même groupe de matières actives**

VITICULTURE

MILDIU / OÏDIUM

Des taches de mildiou (non-sporulantes et sporulantes) nous ont été signalées dans les régions de Leytron et Sion.

Bien que la météo de ces prochains jours s'annonce sèche, des orages sont possibles. A l'approche de la floraison, la vigne entre dans une phase de grande sensibilité à l'oïdium et au mildiou. Il est donc essentiel de maintenir une protection sans faille à max. 10-14 jours d'intervalle et de particulièrement soigner l'application.

Pour les traitements « sans produits de synthèse », il convient de renouveler les traitements après 20 à 30 mm de pluie, mais au plus tard 8-10 jours après le traitement précédent.

En cas d'utilisation de produits pénétrants ou systémiques, le lessivage est moindre. Nous recommandons néanmoins de ne pas dépasser 12-14 jours entre deux sulfatages (de la floraison jusqu'à la fermeture de la grappe).

FORMATION "PATENTE DE SPECIALISATION EN VITICULTURE BIOLOGIQUE"

Cette formation aura lieu tous les deux ans. Il reste des places pour la session qui débutera en automne 2021. Destinée aux détenteurs du CFC de viticulteur ou du CFC de caviste elle a pour objectif de préparer les professionnels de la viti-viniculture à produire de façon biologique ou, plus simplement, à diminuer l'emploi des intrants de synthèse. Plus d'infos sur :

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/formations-professionnelles-superieures-et-continues/#c2026229>